

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création	19. juin 2019	Numéro de version	2.0
Date de révision	13. septembre 2018		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE
Substance / mélange mélange
Numéro 133003
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations prévues du mélange sauto sèchen
- Système de descripteurs des utilisations
SU 3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels
SU 21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU 22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
PC 35 Produit de lavage et de nettoyage
- Utilisations déconseillées du mélange Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Distributeur
- Nom ou raison sociale TMH SA 
- Adresse 17 rue Auguste Collart, Bettembourg, 3201
Luxembourg
- Numéro d'identification 18659349
Téléphone 0035226514541
Email contact@tmh.lu
Adresse web www.tmh.lu
- Fabricant
- Nom ou raison sociale European Commercial Product s. r. o.
Adresse Revoluční 1930/86, Ústí nad Labem, 400 01
République Tchèque
- Numéro d'identification 28739451
Téléphone 725 462 590
Email ecp-production@tmh.lu
- L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité
- Nom TMH SA
Email contact@tmh.lu
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
- Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.
- Skin Corr. 1, H314

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

PROXITECH
MATIÈRE DE SÉCURITÉ

PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création	19. juin 2019		
Date de révision	13. septembre 2018	Numéro de version	2.0

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques

Unknown

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Unknown

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Informations supplémentaires

Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher. Les emballages sont munis de fermetures de sécurité pour enfants.

2.3. Autres dangers

Substance ne répond aux critères applicables aux substances ou mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement: 01-2119457558-25	alcool isopropylique	2-4	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié



PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création	19. juin 2019	Numéro de version	2.0
Date de révision	13. septembre 2018		

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 85586-07-8 CE: 287-809-4 Numéro d'enregistrement: 01-2119489463-28		0,76-1,7	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: Eye Dam. 1, H318: $C \geq 20 \%$ Eye Irrit. 2, H319: $10 \% \leq C < 20 \%$	1

Remarques

1 Sustancia de composición desconocida o variable, productos de reacción compleja y materiales biológicos - UVCB.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

non indiqué

Lors de l'inhalation

non indiqué

Lors d'un contact avec la peau

non indiqué

Lors d'un contact avec les yeux

non indiqué

Lors de l'utilisation

non indiqué

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lors de l'inhalation

non indiqué

Lors d'un contact avec la peau

non indiqué

Lors d'un contact avec les yeux

non indiqué

Lors de l'utilisation

non indiqué

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

non indiqué

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

non indiqué

Moyens d'extinction inappropriés

non indiqué

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

non indiqué

5.3. Conseils aux pompiers

non indiqué

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

non indiqué

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié



PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création	19. juin 2019		
Date de révision	13. septembre 2018	Numéro de version	2.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

non indiqué

6.4. Référence à d'autres rubriques

non indiqué

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

non indiqué

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

non indiqué

Classe de stockage

12 -

Contenu

5L, 20L, 25L, 200L, 1000L

Type d'emballage

Jerrycans en plastique, barils et conteneurs IBC

Matériau d'emballage

HDPE (2)



HDPE

Température de stockage

min 5 °C, max 35 °C

La limite quantitative dans les conditions de stockage données

No limit

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

aucun

DNEL

Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination
Ouvriers	Par inhalation	285 mg/m ³	Effets chroniques systémiques	
Ouvriers	Cutanée	4060 mg/kg bw/jour	Effets chroniques systémiques	
Consommateurs	Par inhalation	85 mg/m ³	Effets chroniques systémiques	
Consommateurs	Cutanée	2440 mg/kg bw/jour	Effets chroniques systémiques	
Consommateurs	Orale	24 mg/kg bw/jour	Effets chroniques systémiques	

PNEC

Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination
Eau potable	0,102 mg/l	
Eau de mer	0,01 mg/l	
Eau (fuite intermittente)	0,036 mg/l	
Sédiments d'eau douce	3,58 mg/kg	
Sédiments marins	0,358 mg/kg	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié



PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création	19. juin 2019	Numéro de version	2.0
Date de révision	13. septembre 2018		

8.2. Contrôles de l'exposition

non indiqué

Protection des yeux/du visage

non indiqué

Protection de la peau

non indiqué

Protection respiratoire

non indiqué

Risques thermiques

non indiqué

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

non indiqué

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	liquide
Etat physique	liquide à 20°C
couleur	bleu
odeur	alcoolique
seuil olfactif	donnée non disponible
pH	2-3 (non dilué)
point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>90 °C
point d'éclair	>100 °C
taux d'évaporation	donnée non disponible
inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas inflammable.
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limites d'inflammabilité	donnée non disponible
limites d'explosivité	donnée non disponible
pression de vapeur	donnée non disponible
densité de vapeur	donnée non disponible
densité relative	0,98
solubilité(s)	
solubilité dans l'eau	miscible
liposolubilité	dispersible
coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
température de décomposition	donnée non disponible
viscosité	donnée non disponible
propriétés explosives	Le produit n'a pas de propriétés explosives.
propriétés comburantes	Le produit n'a pas de propriétés oxydantes.

9.2. Autres informations

densité	0,98 g/cm ³ à 25 °C
température d'inflammation	donnée non disponible
teneur en solvants organiques (COV)	5
la teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi, exprimée en g/l	0,5

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

10.2. Stabilité chimique

non indiqué

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création 19. juin 2019
Date de révision 13. septembre 2018 Numéro de version 2.0

- 10.4. Conditions à éviter**
non indiqué
- 10.5. Matières incompatibles**
non indiqué
- 10.6. Produits de décomposition dangereux**
non indiqué

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
non indiqué

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀		1800 mg/kg bw		Surmulot (Rattus norvegicus)	
Cutanée	DL ₅₀		>2000 mg/kg bw		Surmulot (Rattus norvegicus)	

alcool isopropylique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀		5,84 mg/kg		Surmulot	
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀	OECD 403	>10000 ppm	6 heure	Surmulot	F/M

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Irrite		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce
	Lésions oculaires graves			

alcool isopropylique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce
Œil	Lésions oculaires graves	OECD 405		Lapin

Sensibilisation

Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Peau	Aucun effet			

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création

19. juin 2019

Date de révision

13. septembre 2018

Numéro de version

2.0

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

alcool isopropylique

Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
	Ne provoque pas de sensibilisation		Cochon d'Inde	F/M

Mutagénicité

alcool isopropylique

Résultat	Durée d'exposition	Organe spécifique visé	Espèce	Sexe
Négatif sans régénération métabolique, Négatif avec régénération métabolique		Ovaire	Cochon d'Inde	F/M

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

alcool isopropylique

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
Par inhalation (vapeurs)	NOEC	500 ppm		Surmulot (Rattus norvegicus)	F/M

Toxicité à dose répétée

Voie d'exposition	Paramètre	Résultat	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	NOAEL		488 mg/kg bw/jour		Surmulot (Rattus norvegicus)	
Cutanée	NOAEL		400 mg/kg bw/jour		Souris	

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création 19. juin 2019
Date de révision 13. septembre 2018 Numéro de version 2.0

Toxicité aiguë

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles.

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL ₅₀	3,6 mg/l	96 heure	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	
CE ₅₀	4,7 mg/l	48 heure	Daphnée (Daphnia magna)	
CE ₅₀	20 mg/l	72 heure	Algues (Desmodesmus subspicatus)	

alcool isopropylique

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL ₅₀	>10000 mg/l	96 heure	Daphnée (Daphnia magna)	Eau douce
CL ₅₀	9640 mg/l	96 heure	Poissons	Eau douce

Toxicité chronique

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
NOEC	≥1,357 mg/l	42 jour	Poissons (Pimephales promelas)	
NOEC	0,508 mg/l	72 jour	Invertébrés aquatiques (Ceriodaphnia dubia)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat	Source
	90,8 %				EMPLA 67/2007

non indiqué

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température ambiante [°C]
	nizký				

non indiqué

12.4. Mobilité dans le sol

non indiqué

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non indiqué

12.6. Autres effets néfastes

non indiqué

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié



PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création	19. juin 2019		
Date de révision	13. septembre 2018	Numéro de version	2.0

Législation sur les déchets

Directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décret n° 383/2001 Coll., sur les détails de la gestion des déchets, tel que modifié. Décret n° 93/2016 Coll., (catalogue des déchets), tel que modifié. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Non soumis à la réglementation ADR.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
non indiqué
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
non indiqué
- 14.4. Groupe d'emballage**
non indiqué
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
non indiqué
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
non indiqué
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
non indiqué

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur. Loi n° 350/2011 Coll., Sur les substances et mélanges chimiques, et modifiant certaines lois (loi sur les produits chimiques). Décret n° 432/2003 Coll., fixant les conditions pour la classification de travail dans des catégories, les valeurs limites des indicateurs biologiques de tests d'exposition, les conditions de prélèvement de matériel biologique pour la mise en œuvre de tests d'exposition biologique et les détails des rapports de travail avec de l'amiante et des agents biologiques, tel que modifié.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique**
non indiqué

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création	19. juin 2019	Numéro de version	2.0
Date de révision	13. septembre 2018		

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine
non indiqué

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
Cl ₅₀	Concentration causant une inhibition de 50% d'une population
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
DNEL	Dose dérivé sans effet indésirable
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LOAEC	Concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Dose sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

PE211 PE212 Proxitech autoséchant PAE

Date de création	19. juin 2019		
Date de révision	13. septembre 2018	Numéro de version	2.0

Skin Corr. Corrosion cutanée
Skin Irrit. Irritation cutanée
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un

Instructions pour la formation

non indiqué

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Loi n° 350/2011 Coll., sur les substances et les mélanges chimiques, telle que modifiée. Principes pour l'administration des premiers soins en cas d'exposition aux substances chimiques (Zásady pro poskytování první pomoci při expozici chemickým látkám, doc. MUDr. Daniela Pelclová, CSc., MUDr. Alexandr Fuchs, CSc., MUDr. Miroslava Hornychová, CSc., MUDr. Zdeňka Trávníčková, CSc., Jiřina Fridrichovská, prom. chem.). Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 2.0 remplace la version de la FDS du 13.09.2018. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 2, 13, 15 et 16.